

Bourse 2025 « Projet Aroma »



Règlement

Article 1 – Objet

L'Association Française d'Aromathérapie Clinique (AFAC) organise un appel à projets intitulé Bourse Projet Aroma du 1 février 2025 au 30 avril 2025.

Cet appel à projets vise à soutenir des porteurs de projets dans les établissements hospitaliers en France qui souhaitent développer leur pratique d'aromathérapie clinique en soins de support/complémentaire.

Article 2 – Conditions de participation

La demande de bourse doit concerner la mise en place de protocoles pour améliorer le mieux-être des patients.

Pour participer à l'appel à projets, les candidats doivent être adhérents de l'AFAC et à jour de leur cotisation. Ils devront remplir le formulaire de demande sur www.asso-afac.fr/bourse-projet-aroma/ et fournir tous les documents demandés.

Chaque candidat garantit l'exactitude et la véracité des informations qu'il fournit. Toute inexactitude ou omission susceptible de conduire à un jugement incorrect rendra la demande invalide. Toute demande illisible, incomplète ou donnant de fausses informations d'identité ou d'adresse est considérée comme nulle.

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation complète de ces règles par chaque candidat. Le dossier de candidature doit permettre au jury de comprendre les actions que vous souhaitez mettre en place, de quelle manière, par quels moyens, avec quels objectifs.

Veillez à être synthétique et clair sur l'objectif du projet et son contexte. Toute demande incomplète pourra être écarté de la sélection.

Date de clôture de la campagne : 30 avril 2025

Les résultats seront communiqués à tous les candidats avant le 15 juin 2025.

Article 3 – Processus de sélection

Les critères d'évaluation pour la sélection des projets seront :

- L'intérêt thérapeutique de la démarche pour les patients
- La formation et les objectifs de l'équipe projet. Il faut absolument avoir un référent formé (diplômé d'un niveau DU en aromathérapie) et une équipe pluridisciplinaire.
- Le rationnel dans le choix des huiles essentielles ou des mélanges et le budget demandé
- La faisabilité/praticité des protocoles et des outils d'évaluation qualitative
- La pérennisation du projet

Le jury est constitué d'un comité de professionnels ayant déjà été primés par la Fondation Gattefossé.

Article 4 – Engagement des candidats

L'Association Française d'Aromathérapie Clinique versera la bourse à l'établissement primé et signera une convention pour garantir la bonne utilisation du don. La remise officielle de la bourse aura lieu lors du congrès 'Rencontres d'Aromathérapie Clinique'.

Le candidat s'engage à réaliser le projet tel qu'il a été décrit dans sa demande et accepte de mentionner bourse de l'Association Française d'Aromathérapie Clinique dans chaque communication de relations publiques.